



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de séance du 20 Septembre 2019

L'an 2019 et le 20 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRACCO Anne, Maire

Présents : Mme BRACCO Anne, Maire, Mmes : DUTHEIL Cécile, FERRU Nathalie, LABAUME SYLVAIN, THOMAS Sylvie, MM : BOUQUET Ludovic, BRUERE Louis-Vincent, DAGE Daniel, DEROSIER Laurent, MORIN Laurent, PATRIER Jacques

Excusés : MM : AIMÉ Patrick, JOLY Didier, SEIGNEURY Stéphane

Invités : Mme MARCHET Corinne et M. VECCHIO ANTOINE

A été nommée secrétaire : Mme DUTHEIL Cécile

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	11
Pouvoir	0
Votants	11

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

⇒ Mme DUTHEIL Cécile a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE du 5 Juillet 019

⇒ Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du 18 Juillet 2019.

TRAVAUX

■ Salle polyvalente : remise aux normes

Mme le Maire rappelle que dans ce cadre un marché pour la réalisation des travaux de remise aux normes de la salle polyvalente HAYE-GAURON - 3 Rue de l'Ecole - 28320 GAS a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée Article L2123-1 du Code de la commande publique.

Les travaux sont répartis en lots, traités par marchés séparés. Les travaux sont répartis en 12 lots à savoir :

- - DESAMIANTAGE
- - DEMOLITION / MACONNERIE
- - COUVERTURE / BARDAGES METALLIQUES
- - BARDAGES BOIS
- - MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE
- - ISOLATION / DOUBLAGES / FAUX-PLAFONDS
- - MENUISERIES INTERIEURES
- - CARRELAGE FAIENCE
- - EQUIPEMENT DE CUISINE
- - PEINTURES INTERIEURES / EXTERIEURES
- - CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRES
- - ELECTRICITE

Cette consultation a été lancée le 20 Juin 2019 pour une remise des offres fixée au 23 Juillet 2019 à 12H00. Les offres des candidats sont parvenues dématérialisées.

Vu la délibération référence 2019/056 en date du 6 Juin 2019 portant sur le marché public passé selon la procédure adaptée

Vu l'AVIS FAVORABLE de la commission des travaux du 10 Septembre 2019

Vu le rapport d'analyse de l'architecte M. VECCHIO Antoine ;

Après analyse, le pouvoir adjudicateur a négocié avec les candidats ayant présentés une offre. Cette négociation a été portée sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix conformément aux critères et pondérations du règlement de la consultation à savoir :

- La valeur technique (50%)
- Le prix des prestations (40%)
- Le délai de travaux (10%)

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

Conseil Municipal du 20 Septembre 2019 à 20 h 30

☎ 02.37.31.55.13

mairiedegas@gmail.com

10 Rue de l'École - 28320 GAS

D'AUTORISER Mme le Maire à signer le marché public- programme : Remise aux normes de la salle polyvalente Haye-Gauron 3 Rue de l'Ecole 28320 GAS par lots comme suit :

Montant en euros et Hors Taxes

N°	Intitulé du lot	Entreprises mieux-disantes	Montants	
			H.T	T.T.C
1	DESAMIANTAGE	Chartres Amiante SA 3 Rue de l'ORMETEAU 28300 LÈVES	49 855,00 €	59 826.00 €
2	DEMOLITION / MACONNERIES	DLP BAT 49 Bis Rue de Chartres 28630 MORANCEZ	55 400,52 €	66 480.62 €
3	COUVERTURE/BARDAGE	ESTANCIS ZA DE MONDETOUR 28630 NOGENT-LE-PHAYE	63 500,00 €	76 200.00 €
4	BARDAGE BOIS	SERVIBOIS 16 Rue du Noël 28310 JANVILLE	13 096,43 €	15 715.71 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES	LMC ZI la Grande Noue 28170 CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	44 898,00 €	53 877.60 €
6	ISOLATION / DOUBLAGES / FAUX - PLAFONDS	FERNANDEZ DE LA GARENNE 28100 DREUX	47 029,96 €	56 435.95 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	POUSSET Roger 4 Rue Saint-Gilles 28800 BONNEVAL	20 576,85 €	24 692.22 €
8	CARRELAGES FAIENCES	LEDOUX Frédéric 11 Rue de la Barrière 28360 DAMMARIE	8 617,59 €	10 341.10 €
9	EQUIPEMENT CUISINE	VIAUD FS 22 Rue Jean MERMOZ 28000 CHARTRES	25 607,08 €	30 728.49 €
10	PEINTURES EXTERIEURES / INTERIEURES	DUBOIS 3 Rue des Claies 28150 VOVES	28 226,64 €	33 871.96 €
11	CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRES	SERT S,A 53 Rue des Chaises 28000 CHARTRES	43 471.89 €	52 166.26 €
12	ELECTRICITE	INDUSTRIE GT CHARTRES 6 Avenue Nicolas Conte 28000 CHARTRES	48 423.09 €	58 107.70 €
TOTAUX			448 703.05 €	538 443.61 €

2- Courrier d'un habitant demeurant rue des Portes

Mme le Maire fait lecture du courrier en date du 4 Août 2019. Une demande de réfection de la rue des Portes, à moyen terme, est demandée.

Conseil Municipal du 20 Septembre 2019 à 20 h 30

☎ 02.37.31.55.13

mairiedegas@gmail.com

10 Rue de l'École – 28320 GAS

La commission travaux a fait un état des lieux des routes en 2017. Concernant la rue des Portes la réfection sera effectuée en intégrant les enfouissements des divers réseaux. Les demandes de subvention auprès du syndicat Eure et Loir Energie sont à déposer en N-2

Le conseil municipal propose dans un premier temps des réparations par bouchage de trous. Ces travaux seront réalisés en régie avec du bitume à froid.

RESSOURCES HUMAINES

1. Accroissement temporaire poste d'adjoint administratif – 8 h hebdomadaire

Considérant que la charge de travail pour la secrétaire de mairie a augmenté de façon conséquente depuis plusieurs mois : mise en place de documents (conventions, actes, ...), afin d'assurer une bonne gestion de la collectivité, accroissement des dossiers d'urbanisme, et mandatement faisant suite aux travaux en cours (salle polyvalente et programme sécurité), il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} Octobre 2019.

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE**

- **DE CRÉER UN** poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'Adjoint Administratif à 8 heures par semaine et d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement ;

2. Création d'un poste adjoint administratif permanent à temps non-complet au 1^{er} Janvier 2020

Compte tenu des différentes tâches supplémentaires demandées au service administratif, il convient de renforcer les effectifs du service à titre permanent.

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE**

- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} Janvier 2020, UN emploi permanent à temps non complet d'agent administratif C1 ou C2 appartenant à la catégorie C à 8 heures par semaine ;
- **DE FIXER** la rémunération au maximum sur le 3^{ème} échelon de la grille indiciaire indiquées ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité

Echelons	1	2	3
Indice brut au 01/01/2019 au 31/12/2019 <i>*déduire 167€/an maxi dans limite du RI</i>	348	350	351
Indice majoré du 01/01/2019 au 31/12/2019	326	327	328
Indice brut au 01/01/2020 au 31/12/2020 <i>*déduire 167€/an maxi dans limite du RI</i>	350	351	353
Indice majoré du 01/01/2020 au 31/12/2020	327	328	329
Cadence à partir du 01/01/2017 au 31/12/2020	1 an	2 ans	2 ans

Cet emploi pourra éventuellement être pourvu par un contractuel sur le fondement 3-3 de la loi n° 84-53 précitée qui permet aux collectivités et établissements de recruter des agents contractuels de droit public, emploi permanent inférieur au mi-temps dans les communes de moins de 1 000 habitants. Le contrat sera alors conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

Les candidats devront alors justifier d'une expérience professionnelle dans une collectivité similaire. Ce poste est accessible sans diplôme.

Cet agent sera amené à assurer des fonctions d'agent administratif d'une commune de – de 1 000 habitants et à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- Le traitement du courrier, à savoir récolte, affranchissement et expédition ainsi que réception.
- L'accueil téléphonique.

- Les relations directes avec les personnes extérieures.
- L'organisation, tri et classement des dossiers.
- La gestion du secrétariat et de la comptabilité.
- L'Urbanisme
- L'Etat civil-cimetière

- **D'AUTORISER** le Maire à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus, à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus,
- **D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Associations : Club Saint-Gilles

Pour information un avenant n°1 a été signé avec le Président du Club pour une modification de lieu. Faisant suite à la fermeture de la salle pour travaux, les activités du Club saint-Gilles ont lieu depuis le 19 Septembre dans la salle du conseil municipal. Les présents sont ravis du lieu.

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR STOCKAGE MATÉRIEL TECHNIQUE : convention

ANNULE et REMPLACE la délibération référence 2019/064 du 5/07/2019

Mme le Maire expose à l'assemblée municipale que le juge refuse d'appliquer la convention pour les motifs suivants :

- A titre gratuit
- Possibilité de renouvellement

Après avoir eu connaissance du projet de convention ; CONSIDERANT la nécessité d'effectuer une nouvelle convention précaire, Sur l'exposé de Mme le Maire ;

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la mise à disposition pour un montant de 100 € (cent euros) annuel de deux hangars Rue Jean MOULIN pour une surface totale de 200 m² pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} Octobre 2019.

ASSAINISSEMENT : demande d'exonération partielle dans le cadre d'une fuite d'eau

Mme BRACCO fait lecture d'un courrier en date du 17 Juillet 2019, demandant une exonération partielle de la facture d'assainissement ;

Débats : La fuite d'eau a été réparée (facture présentée). Les élus demandent que soient appliquées les mêmes conditions que les exonérations octroyées lors des dernières demandes, à savoir un doublement de la facture sur la base de la moyenne des trois dernières années, au lieu de la facture réelle dans le cadre de la loi. Pour l'assainissement, on prend la moyenne des 3 dernières années.

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'ACCORDER**, à titre exceptionnel, un dégrèvement partiel du surplus de consommation à M. et Mme XXX sur la prochaine facturation, pour la période de consommation du 1/5/2019 au 30/04/2020.

Année 2016-2017	Année 2017-2018	Année 2018/2019
82 m3	107 m3	84 m3

Sur la prochaine facture s'appliqueront : Consommation référence des trois dernières années soit 91 m3 auxquelles s'ajouteront les taxes.

RECEVEUR : Indemnité de conseil année 2019

Mme le maire fait lecture de la demande d'indemnité de conseil pouvant être allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes.

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE D'ATTRIBUER** à M. PAVY Pascal, Receveur, le taux de 33.33 % de l'indemnité de conseil pour l'année 2019, soit **33.33 %** de 403.20 €, une indemnité de 134.38 € BRUT pour l'année 2019

Information des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation

NEANT

Questions et informations diverses :

Fêtes et cérémonies :

- ✚ **Fête des anciens** : un repas spectacle aura lieu le Samedi 19 Octobre 2019 à 11 h 15 au cabaret « L'Étincelle » à Pierres sur le thème « Édith PIAF ». Pour celles et ceux qui ne pourront pas être présents, un colis leur sera distribué le Samedi 14 Décembre 2019 à partir de 9 h 30.

Fête des Enfants : le groupe ECHO LALI offrira un concert le Dimanche 26 Janvier 2020 à 15 h 00 à la salle des fêtes de Saint-Symphorien organisé par le CCAS. Musique pour enfants 0 à 11 ans, oscillant entre humour et poésie.

Fête du village : La commune de GAS a gardé son esprit village qui se retrouve dans les manifestations organisées tout au long de l'année : diverses animations organisées à la bibliothèque municipale (semaine du goût qui aura lieu le 12 Octobre), Fête de la musique, fête du village « GAS_EN_FÊTE » ... Tous ces liens d'amitié et de convivialité sont les ferments indispensables d'une vie rurale harmonieuse et sereine. Concernant la 2^{ème} édition de « GAS-EN-FÊTE », malgré une petite diminution de visiteurs due au temps qui était pluvieux et frais par moments, cette journée a rencontré un très grand succès. Malheureusement le vol captif en montgolfière n'a pas pu avoir lieu, à cause des rafales de vent trop importantes.

Bilan financier ⇒ M. DAGE présente le bilan financier et informe du coût restant à charge de la commune pour cette édition 2019 : 309.50 €. Mme BRACCO fait remarquer que ce bilan est exceptionnel. Pourtant, toutes les activités étaient gratuites (hors restaurations et bar à bonbons). Cette prouesse est l'œuvre de M. DAGE, conseiller co-organisateur qui a su trouver un grand nombre de partenaires, aidé de M. PATRIER.

Le concours photo a rencontré un très grand succès. Un très beau concours avec une bonne participation adultes et enfants (une soixantaine de photographies). Le jury a été enthousiasmé par la qualité des photos reçues même s'il a bien fallu départager les candidats. A REFAIRE !

Expo photo : M PATRIER, initiateur, remercie le couple LABAUME, Mme MESNIL, Mme DUTHEIL, M. AIME et les bénévoles de la bibliothèque qui ont permis de faire découvrir, dans la salle polyvalente, une magnifique exposition durant toute la journée. De nombreux visiteurs, Gassiens ou pas, se sont déplacés pour découvrir l'histoire passée et récente de Gas au travers d'une quinzaine de panneaux et de plusieurs maquettes. Les photographies de groupe des classes ont rencontré un franc succès. Pour les plus *anciens*, ce fut l'occasion de retrouver des camarades de classes, amis perdus de vue.

Remerciements : Mme BRACCO remercie les organisateurs MM PATRIER, DAGE ainsi que Mme DUTHEIL qui ont majestueusement mené cette journée, qui a nécessité une année de travail. Elle remercie aussi toute son équipe d'élus. Mme le maire est très consciente qu'une telle organisation représente un énorme travail et une organisation exemplaire. Une mention spéciale à M. MORIN pour son énorme implication notamment pour la fourniture de la paille du labyrinthe (suivant le plan tracé par M. LANSELLE), le transport des tentes, etc...ce qui représente plusieurs semaines de travail et à titre bénévole. M. DAGE remercie particulièrement Mmes DUTHEIL et MARCHET pour leur participation. Il rappelle que

Mme DUTHEIL a réalisé toute la communication et notamment la conception des flyers, affiches, bâches, la vectorisation des fichiers... Plusieurs mois ont été nécessaires et son savoir-faire a été précieux. Mme le maire remercie aussi chaleureusement les associations gassiennes qui ont proposé au fil de la journée de nombreuses animations. De plus, sans les bénévoles, cette fête n'aurait pas été aussi réussie. Votre engagement est extrêmement important et contribue lui aussi à la qualité de cette journée

Un grand merci à tous nos bénévoles : Isabelle PATRIER, Eve DAGE, Daniel LABAUME, Alexandra DEROSIER, Stéphane BRACCO, Michel CORDIER, Patrice LEFEBRE, Marie BOUALI, Catherine DUPRAT, François et Nathalie TRICAUD, Marc et Mariannick MESNIL, Michel PEZET, Alain FROMENTIN, Jean-Michel BOUTHINEAU, Didier LANSELLE, Nicole LAVERGE, Sylvain, Corinne et Fabienne MARCHET et à tous nos partenaires.

3^{ème} édition 2020 : M. DAGE demande l'avis du conseil municipal pour l'organisation de « GAS_EN_FÊTE » en septembre 2020. Il précise que pour obtenir le financement il est important de solliciter des partenaires dès aujourd'hui.

Un tour de table est organisé, chaque élu donne sa position. Il en ressort qu'il faut garder ce rendez-vous, bien installé, comme la fête de la musique. Par ailleurs, c'est une année électorale, l'inconnue est l'envie et la disponibilité des nouveaux élus. Après débats, un AVIS FAVORABLE a été donné pour la 3^{ème} édition sous condition d'avoir assez d'élus et de bénévoles.

- **Activité Sophrologie** : Demande d'avis du conseil municipal pour le prêt de salle du conseil aux mêmes conditions que la salle polyvalente soit 15 € par séance : les membres du conseil municipal donnent un AVIS FAVORABLE. Une demande écrite sera déposée afin que ce point soit voté lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le samedi 21 Septembre à 00 : 51

Le secrétaire de séance

Mme le Maire

Cécile DUTHEIL

Anne BRACCO

Liste des partenaires « **GAS_EN_FÊTE 2019** » :

2admin, Saint Prest - maintenance dépannage assistance informatique et multimédia
AGE immobilier, Epernon - agence immobilière
ATOL, Hanches - opticien
Au pacha, Chartres - bar, tabac, presse, jeux
Ball trap club, Gas - association
Besson chaussures, Rambouillet - chaussures et accessoires
Bleu libellule, Rambouillet - produits capillaires
CIGUSTO, Hanches - cigarettes électroniques
Comité des fêtes, Gas - association
Conseil départemental d'Eure et Loir
Courte paille, Rambouillet - restaurant
Cultura, Rambouillet - livres, musique, film loisirs creatifs
Elospa, Chartres - location de jacuzzi à domicile
Entre ciel et terre, Bailleau Armenonville - restaurant
ER ELEC, Gas - electricien

Conseil Municipal du 20 Septembre 2019 à 20 h 30

☎ 02.37.31.55.13

mairiedegas@gmail.com

10 Rue de l'École – 28320 GAS

Gamm vert, Epernon -
Gemo, Rambouillet - prêt à porter, accessoires, chaussures
Gourmetruck, Saint Martin de Nigelles - restauration ambulante
Grandir à Gas - association
Hyper U, Hanches - hypermarché
IMC sophrologie, Gas - sophrologie
Intersport, Chartres - vêtements et matériel de sport
Je roule moins cher, Maintenon - véhicules d'occasion
JS Barnum, Hanches - Barnum et matériel festif
King jouet, Rambouillet - jouets
La curieuse, Epernon - prêt à porter féminin
La table de l'épaule, Gallardon - restaurant
L'atelier floral, Pierres - fleuriste
L'épi hôtel, Epernon - hotel
Les planeurs de Bailleau, CVVE, Bailleau Armenonville - club de vol à voile
L'odyssée, Chartres - centre aquatique
Main verte, Gallardon - entretien d'espaces verts
Miss terre et Boule de terre, Gas - poterie et ceramique
Norauto, Rambouillet - entretien automobile
Nouvel hair, Gallardon - coiffeur
Ô delà des fleurs, Epernon - fleuriste
Safety security, Droue-sur-Drouette - société de sécurité
SATA ambulances, Gas - ambulance taxi
SCAEL, Gas - coopérative agricole
Seigneurie et fils, Gas - menuiserie
Société Générale, Epernon - banque
Taxi Seb, Gas - taxi
Thierry Lothmann coiffure, Hanches- coiffeur
Vert baudet, Rambouillet - prêt à porter enfant



SAMEDI 12 OCTOBRE à 11H

Bibliothèque municipale

10 Rue de l'École - GAS ☎ 02,37,33,72,85

bibliothèque-gas@gmx.fr

Nous vous ferons goûter les fromages de notre région et des régions alentours à travers des recettes comme le cake, le mince-pies, et tarte



Est-ce la peine d'en faire tout un fromage!!!

Venez nombreux

B